

Législature 2021-2026

Séance du 17 novembre 2022

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°35

Auberge de Bussy

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant l'auberge de Bussy, un premier projet avait été rendu au Conseil communal par un bureau d'architecture à la suite de la demande et du crédit d'étude validé par la Commune de Bussy avant fusion. Le projet tenait compte du cahier des charges élaboré par cette dernière.

Après analyse du rendu, le Conseil communal a estimé que ce projet était beaucoup trop important et onéreux. De ce fait, il a été demandé à l'architecte de retravailler le rendu afin d'obtenir un meilleur ratio qualité/prix. En juin 2022, la nouvelle version a été transmise au Conseil communal et, après quelques clarifications supplémentaires de l'architecte, elle a été présentée à la Commission des bâtiments lors de sa dernière séance.

Au vu du débat nourri qu'a suscité ce projet, des différentes remarques et des diverses demandes de sociétés de la Commune, le Conseil communal a décidé de consacrer prochainement une séance de travail uniquement destinée au village de Bussy, à ses bâtiments et à ses infrastructures, en lien avec les besoins de la population.

Une nouvelle alternative qui sera étudiée, suite aux débats de la Commission, est l'abandon d'un restaurant au centre du village avec, en contrepartie, le développement de la zone de l'Espace Quarteron avec une offre plus conséquente de restauration.

Nous ne manquerons pas de communiquer nos conclusions à la Commission puis au Conseil général dès que possible, après analyse des alternatives.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Marlis Schwarzentrub, Dicastère des bâtiments et infrastructures